# **VIDE GRENIERS**

# Réservé aux particuliers, pour la vente d'objets personnels usagés Dimanche 6 octobre 2019

**Centre ville Grisolles** 

Organisé par l'Association du personnel communal de Grisolles percogrisolles@gmail.com

Namelana da 112 1411 a 114 a 1

### Tarifs:

EVENONALIE

2,50 € le mètre inscription jusqu'au 30 septembre 2019 4€ le mètre inscription le jour du vide grenier

Pour tout renseignement merci de nous contacter par mail

EXPUSANT	Nombre de metres reserves :
NOM :	
CODE POSTAL :	VILLE :
MAIL:	iption se fera par mail

Pièces obligatoires à joindre à l'inscription et à transmettre à : Mairie 4 avenue de la république – 82 170 Grisolles :

- photocopie recto/verso de la pièce d'identité
- si pas de mail une enveloppe timbrée à votre adresse
- règlement par chèque (à l'ordre de l'association du personnel communal)

# INSTALLATION DES EXPOSANTS A PARTIR DE 7h00 POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE

Je soussigné	
Déclare sur l'honneur ne pas participer à 2 m l'année civile. (Article R321-9 du code pénal)	
Date:	Signature :

# **VIDE GRENIERS**

# Réservé aux particuliers, pour la vente d'objets personnels usagés Dimanche 6 octobre 2019

**Centre ville Grisolles** 

Organisé par l'Association du personnel communal de Grisolles percogrisolles@gmail.com

#### Tarifs:

la aguagianá :

2,50 € le mètre inscription jusqu'au 30 septembre 2019 4€ le mètre inscription le jour du vide grenier Pour tout renseignement merci de nous contacter par mail

<u>EXPOSANT</u>	Nombre de mètres réservés :
NOM :	
ADRESSE:	
CODE POSTAL:	VILLE :
TEL:	
MAIL:	cription se fera par mail

Pièces obligatoires à joindre à l'inscription et à transmettre à : Mairie 4 avenue de la république – 82 170 Grisolles :

- photocopie recto/verso de la pièce d'identité
- si pas de mail une enveloppe timbrée à votre adresse
- règlement par chèque (à l'ordre de l'association du personnel communal)

# INSTALLATION DES EXPOSANTS A PARTIR DE 7h00 POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE

Je soussigne .	
Déclare sur l'honneur ne pas participer à 2 ma de l'année civile. (Article R321-9 du code péna	
Date :	Signature :

## **REGLEMENT VIDE GRENIERS**

## **REGLEMENT VIDE GRENIERS**

- 1 L'association du personnel communal, organise le 6 octobre 2019, un vide-greniers à Grisolles
- 2 Cette journée est ouverte aux particuliers pour la vente d'objets personnels usagés. La vente de marchandises neuves est interdite.
- 3 La vente des objets exposés se fera sous la responsabilité des exposants.
- 4 L'association n'est pas responsable des objets, œuvres et marchandises exposés, ni des accidents pouvant survenir lors de la manifestation.
- 5 Le droit de place est fixé à 2,50 € le mètre pour les exposants inscrits à l'avance et 4 € le mètre le jour du vide-greniers.
- 6 L'exposant devra s'acquitter de cette somme et fournir la photocopie recto/verso de sa carte d'identité au moment de l'inscription.
- 7 Les droits d'inscriptions ne seront remboursés qu'en cas d'annulation totale de la manifestation.
- 8 Cette journée sera ouverte de 7 h à 18 heures.
- 9 L'association s'engage à la promotion de cette manifestation.
- 10 Les exposants acceptent toutes les autres décisions prises éventuellement par les organisateurs.
- 11 Les exposants s'engagent à nettoyer leur stand après utilisation, des conteneurs seront prévus à cet effet.

- 1 L'association du personnel communal, organise le 6 octobre 2019, un vide-greniers à Grisolles
- 2 Cette journée est ouverte aux particuliers pour la vente d'objets personnels usagés. La vente de marchandises neuves est interdite.
- 3 La vente des objets exposés se fera sous la responsabilité des exposants.
- 4 L'association n'est pas responsable des objets, œuvres et marchandises exposés, ni des accidents pouvant survenir lors de la manifestation.
- 5 Le droit de place est fixé à 2,50 € le mètre pour les exposants inscrits à l'avance et 4 € le mètre le jour du vide-greniers.
- 6 L'exposant devra s'acquitter de cette somme et fournir la photocopie recto/verso de sa carte d'identité au moment de l'inscription.
- 7 Les droits d'inscriptions ne seront remboursés qu'en cas d'annulation totale de la manifestation.
- 8 Cette journée sera ouverte de 7 h à 18 heures.
- 9 L'association s'engage à la promotion de cette manifestation.
- 10 Les exposants acceptent toutes les autres décisions prises éventuellement par les organisateurs.
- 11 Les exposants s'engagent à nettoyer leur stand après utilisation, des conteneurs seront prévus à cet effet.

L'association L'amicale du personnel communal

L'association L'amicale du personnel communal